

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2011**

=====

Date de convocation : 01.07.2011

Date d'affichage : 01.07.2011

Nombre de Conseillers en exercice : 20 Présents : 13 Votants : 17

**Le 11 JUILLET 2011 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme MALACH Frédérique, Mme HAMEL Manuella, M. DESMASURES Jean-Claude, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absents excusés : Mme JOUIN Marie-Thérèse, Mme SAUVE Jacqueline, M. HAMEL Gérard, M. VARIN Jérôme,

Absents : FOURMENTIN Francine, M. NICOLLE Noël, M. SEGUIN Emmanuel,

Procurations : Mme JOUIN Marie-Thérèse à M. LEROUX Marcel, Mme SAUVE Jacqueline à Mme LAURENT Sophie, M. HAMEL Gérard à M. BOURDALE Jean-Pierre, M. VARIN Jérôme à Mme MALACH Frédérique.

Secrétaire de séance : M. DESMASURES Jean-Claude.

=====

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2011**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2011 n'appelle aucune observation.

**Projet de fusion des Communautés de Communes : (Délibération 2011.07.01)**

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de la MANCHE dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Le projet de schéma départemental a été transmis à chaque Conseiller municipal.

Ce schéma propose la fusion des Communautés de Communes de SOURDEVAL avec les CdC de MORTAIN et de la Sélune (BARENTON – LE TEILLEUL). Il est précisé que cette nouvelle Communauté n'est pas un étage supplémentaire mais qu'elle se substituera aux CdC d'origine.

M. le Maire rappelle qu'une fusion est obligatoire pour SOURDEVAL puisque notre Communauté compte moins de 5 000 habitants.

Aussi, M. le Maire propose d'envisager rapidement une fusion avec la CdC de MORTAIN, et la CdC de la Sélune pourrait ensuite s'y adjoindre si un point d'accord peut être trouvé sur les compétences.

D'autre part M. le Maire souhaite émettre un vœu sur l'accueil de la CdC du Tertre si celle-ci ne trouve pas d'accord avec d'autres CdC pour fusionner.

Mme MALACH demande s'il est possible de fusionner seulement avec MORTAIN. Oui, c'est possible. Elle demande ensuite s'il est possible d'absorber une autre Communauté ensuite : oui, sachant que la date butoir pour une fusion librement choisie est 2013. Après cette date, c'est le Préfet qui tranchera avec des conséquences qui pourraient être négatives sur la DGF.

Mme HAMEL demande ce qu'il en sera des compétences si une CdC intègre la grande CdC après la première fusion. Pour M. le Maire cette dernière CdC devra adopter les compétences prises par la grande CdC, avec cependant une possibilité de négociation.

Mme LAURENT pense que si nous intégrons JUVIGNY, il faudra étendre un peu nos compétences. Elle précise qu'en matière de voirie, il est possible d'intégrer la compétence partiellement à des niveaux différents.

M. LECHANOINE trouve difficile de décider de fusionner sans connaître le champ de compétences qui sera pris par la nouvelle CdC, avec comme conséquence le retour aux Communes de compétences qui ne seraient pas reprises par la grande CdC. Selon M. le Maire, nous n'avons pas ce cas de figure à SOURDEVAL.

M. DESMASURES a eu le sentiment, lors de la réunion de présentation du projet de fusion, que les Maires du Canton souhaitaient garder un certain nombre de compétences. M. le Maire indique que les Maires de notre Canton ne sont pas prêts pour le moment à faire une Commune-Canton. Peut-être accepteraient-ils de transférer un peu de leur voirie, mais sûrement pas toutes leurs prérogatives.

M. le Maire ne souhaite pas que toute la voirie et les espaces verts soient intégrés comme à la CdC de la Sélune car tout cela est actuellement bien organisé chez nous avec le personnel en place. Il ajoute qu'il ne faut pas penser que tout ira à MORTAIN, ni que toutes les subventions iront à MORTAIN comme cela a pu être écrit dans la presse.

Pour M. BOURDALE, il y a des inquiétudes et c'est normal que tout le monde puisse s'exprimer.

M. le Maire ajoute qu'il ne faut pas dire n'importe quoi puisque la loi impose la fusion des CdC de moins de 5 000 habitants.

Pour M. LECHANOINE, il est clair que l'État impose ces fusions pour faire des économies !

M. SIMON demande pourquoi on ne parle que de MORTAIN et M. LECHANOINE demande pourquoi on ne se tourne pas vers VIRE. Mme LAURENT explique que VIRE a trop peu de compétences par rapport à SOURDEVAL et qu'il nous faudrait reprendre des compétences au niveau des Communes et cela impliquerait en plus une forte baisse de DGF. M. le Maire ajoute que VIRE n'est pas trop intéressé parce qu'ils ont suffisamment d'habitants pour rester seul.

M. le Maire explique qu'il y a déjà eu des échanges depuis environ 3 ans avec JUVIGNY-le-TERTRE et SAINT-POIS, mais JUVIGNY semble se tourner vers BRECEY, et SAINT-POIS vers VILLEDIEU. MORTAIN est un bassin de vie qui correspond avec le nôtre.

M. LECHANOINE estime qu'il aurait été bien de se concerter avec les autres CdC autour avant de prendre une décision, et qu'il aurait notamment été souhaitable de discuter avec VIRE.

M. le Maire rappelle que le Préfet a fait une proposition et qu'il faut en délibérer. Il estime préférable de prendre une décision avant que le couperet ne tombe.

Mme MALACH évoque le problème de la CdC de la Sélune qui pourrait se retrouver avec moins de 5 000 habitants si plusieurs Communes s'en détachent. M. le Maire répond que ce n'est pas le cas pour le moment.

Mme HAMEL demande si, en cas de fusion qui ne fonctionnerait pas bien, il y aurait possibilité de casser cette fusion. Cela paraît difficile.

M. LECHANOINE craint que cela soit difficile à gérer du fait que la CdC de MORTAIN et la Commune de MORTAIN ont du mal à s'entendre. M. le Maire explique que le projet de fusion a été approuvé par une large majorité de la Cdc de MORTAIN. Seul le Maire de MORTAIN s'est abstenu. Les autres délégués de MORTAIN ont voté pour. Il ajoute que la grande chance de SOURDEVAL, c'est que les Communes s'entendent. Il rappelle que lorsque le SMETOM a été

créé, le Maire de MORTAIN y était également opposé et maintenant qu'il voit que cela fonctionne bien, il n'y est plus opposé.

M. LECHANOINE demande si dans cette nouvelle CdC il y aura un nouveau bureau. Oui effectivement, les nouveaux délégués seront désignés par les Conseils municipaux jusqu'en 2014, date à laquelle le mode de scrutin des délégués communautaires changera pour les Communes les plus importantes.

Pour M. le Maire, ne rien faire serait la facilité, il faut préparer l'avenir de nos territoires.

M. LECHANOINE pense que l'on y va surtout parce que c'est obligatoire. M. le Maire répond que non puisqu'on travaille sur le sujet depuis 3 à 4 ans, avant de savoir que cela deviendrait obligatoire.

Mme LAURENT intervient pour préciser qu'à une époque, le Département de la MANCHE était plutôt en avance sur l'intercommunalité, il est maintenant plutôt en retard du fait de la trop petite taille de ses Communautés par rapport à d'autres départements.

M. SIMON demande ce que cette fusion va apporter sur le plan industriel. M. le Maire précise qu'il faudra travailler sur le territoire entier et essayer d'avoir un équilibre sur le territoire. On ne sera plus en concurrence comme aujourd'hui. Il pense que ce n'est pas en restant seul que l'on gagnera. Cependant, ce n'est pas parce qu'il y aura fusion que les entreprises vont arriver comme cela sur le territoire.

Mme LAURENT évoque le projet de l'agglomération saint-loise qui pourrait rester seule mais ambitionne de fusionner avec 6 à 8 CdC. M. le Maire reconnaît que la Communauté urbaine de CHERBOURG, avec plus de 100 000 habitants, obtient plus facilement des subventions du fait du poids qu'elle représente. Mme MALACH ajoute que « l'union fait la force ».

M. LECHANOINE pense qu'il serait plus intéressant de fusionner avec une grande ville. En effet, on constate que les petites villes qui sont à proximité des grandes se développent. C'est pourquoi il pense qu'il aurait été mieux de s'associer avec VIRE, plutôt que de se regrouper avec d'autres petites Communautés.

Mme HAMEL demande si l'endettement des autres CdC aura une influence sur la fiscalité. M. le Maire répond que la fiscalité sera d'abord fonction des compétences de la nouvelle CdC mais que s'il y a une incidence sur la fiscalité, ce sera plutôt à l'avantage de SOURDEVAL.

M. SIMON pense que nous n'avons pas beaucoup de richesses à partager. Pour M. le Maire, il ne faut pas être pessimiste lorsque l'on est élu. Il faut avoir un minimum d'optimisme pour pouvoir faire quelque chose.

Mme HAMEL demande quand la fusion sera effective. M. le Maire indique que la date butoir est le 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais que ce serait possible et préférable de réaliser cette fusion avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte par 12 voix Pour et 5 abstentions (M. HAMEL, Mme HAMEL, M. BOURDALE, M. SIMON, M. LECHANOINE) le périmètre proposé par le Préfet, sous réserve d'un accord sur les compétences pour ce qui concerne la CdC de la Sélune, et émet le vœu que la CdC du Tertre puisse rejoindre cette nouvelle Communauté dans le cas où elle n'aurait pas d'autre Communauté d'accueil.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Claude DESMASURES.